

Déclaration de performances n° F05CER - 2015

1. Code d'identification unique du produit type :

Carreaux céramiques pressés à sec, d'absorption d'eau $E_b \leq 0.5\%$

2. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pour revêtements de sols intérieurs et extérieurs et abords de piscines

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

FABEMI ENVIRONNEMENT - 1195, avenue des Eoliennes - 26 290 DONZERE - www.carredarc.com

4. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :

Non Applicable

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

4.

6. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

8. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1 _{FL}	NF EN 14411 : 2012 ISO 10545
Dégagement de substances dangereuses	NPD	
Résistance à l'attaque chimique des produits à usage domestique et additifs pour piscines	Conforme	
Résistance aux écarts de température	Conforme	
Durabilité, résistance au gel / dégel pour usage extérieur	Conforme	
Résistance à la rupture (MPa) (pour le format 60x60)	U11 / T11	EN 1339
Résistance à la glissance	R11 / A+B+C	DIN 51130 / DIN 51097

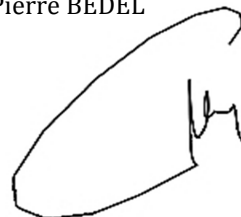
9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Fabemi

Le Président Directeur Général
M. Jean-Pierre BEDEL



A Donzère, le 18 mai 2016